

n 3 DEC. 2021

ENVIRONNEMENT PACA

14 Quai de Rive Neuve

13007 MARSEILLE

ASSOCIATION FRANCE NATURE

Hôtel de Ville

Place de l'Hôtel de Ville - BP 120 13657 Salon-de-Provence Cedex Tél. 04 90 44 89 00 - Fax. 04 90 56 08 12 www.salondeprovence.fr

DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE

TÉL: 04 90 45 06 36

REF CC/VR/RG/MD

RAR: 2C 157 447 0054 3

Objet : Dépôt de déchets sauvages.

PJ: Planche photographique.

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 02 novembre 2021 qui a retenu toute mon attention.

Vous avez notamment interpellé la collectivité sur le dépôt de déchets sauvages en bordure de l'autoroute A54, situé au chemin Chante Perdrix sur la commune de Salon de Provence.

Fortement engagée au titre de la protection de l'environnement, de la lutte contre les déchets sauvages, du maintien en état de propreté les espaces publics et du développement du tri sélectif, la municipalité ne cesse d'accroître au quotidien son dispositif de lutte contre les incivilités tendant à se soustraire à ses actions.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la détermination des équipes de la commune en collaboration étroite avec les ASF, ont permis d'aboutir à la fois l'évaluation des dépôts sauvages mais également à la sécurisation de l'accès du site afin d'éviter toute récidive.

Votre démarche aura sans doute permis de finaliser les actions que nous avions entreprises depuis plusieurs mois sur ce site.

En espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour toute demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'assurance de ma meilleure considération.

Claude CUNIN

Conseiller Municipal

Délégué au Contrôle de l' Hygiène et de la Salubrité Publique



